

# **PROCÈS-VERBAL** **de la réunion du Conseil Municipal**

**Lundi 11 juillet 2022**  
**Maison Commune, 55 rue Principale**

Par convocations individuelles adressées le 04 juillet 2022 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le lundi 11 juillet 2022.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mai 2022
2. Communications du Maire
3. Rapport de commissions
4. Urbanisme : désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre (corps de ferme 68 rue Principale).
5. Urbanisme : approbation d'une convention avec l'ATIP relative à la mission conformité contrôle en ADS
6. Urbanisme : cession de parcelles Rue de la Tuilerie à Marienthal
7. Finances : demande de subvention Tennis-Club
8. Chasse : nomination d'un estimateur pour les dégâts de gibier
9. Compte-rendu d'activités 2021 de la société R-GDS
10. Compte-rendu 2021 de l'exploitation du réseau câblé de la société SFR
11. Compte-rendu d'activités 2021 de la société ES
12. Rapport annuel 2021 assainissement du SDEA
13. Rapport annuel 2021 eau SDEA
14. Rapport annuel 2021 gestion des déchets de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
15. Points divers

L'an deux mil vingt-deux, le lundi onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire, à la Maison Commune 55 rue Principale.

### **Etaient présents :**

M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Carole METZ, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Philippe SCHILLING, M. Alain VOLTZENLOGEL

### **Absents excusés :**

Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Michèle NAVE  
M. Pierre KOCH, pouvoir à M. Patrick SIMON  
Mme Sabine KROMMENACKER, pour à Mme Emmanuelle PARISSE

Le quorum est atteint.

M. le Maire Eric HOFFSTETTER souhaite la bienvenue aux membres présents pour cette séance du Conseil Municipal. Mme Agnès GUILLAUME est nommée secrétaire de séance.

## **1) Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mai 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 09 mai 2022.

## **2) Communications du Maire**

### **Agenda**

Mardi 10 mai	09h 19h15	Réunion d'avancement « école de musique intercommunale » Conseil Municipal des Enfants
Mercredi 11 mai	20h	Commission intercommunale « Communication et Culture »
Samedi 14 mai	09h 10h	Conférence des Maires d'Alsace du Nord à Eschbach Réunion du Conseil Intercommunal des Jeunes à Hoerdt
Mercredi 18 mai	16-18h	Initiation au compostage par la CCBZ aux ateliers municipaux
Jeudi 19 mai	17h	Commission de révision des listes électorales
Vendredi 20 mai	18h30 20h	Réunion de campagne électorale Denis RIEDINGER à l'annexe Assemblée Générale de la SA Athlétique GRIES à l'ELF
Dimanche 22 mai	10h30	6 <sup>ème</sup> édition « Basse-Zorn à l'An Vert » à Weyersheim
Lundi 23 mai	19h 20h	Commission intercommunale « Développement économique » Réunion publique « école de musique intercommunale » à la salle culturelle de Kurtzenhouse
Lundi 30 mai	10h	Conseil communautaire à Hoerdt, suivi du repas des asperges
Mardi 31 mai	09h 19h	Réunion de la CAO intercommunale (ouverture plis marché MAPAD) Réunion Commission Environnement et Développement Durable
Mercredi 1 <sup>er</sup> juin	19h30	Réunion de campagne électorale Vincent THIEBAUT à l'annexe
Jeudi 02 juin	19h	Réunion de la Commission Communication
Samedi 04 juin	20h30	Concert de la MMG à l'ELF (110 <sup>ème</sup> anniversaire), avec la participation du Jazz Band d'Haguenau
Dimanche 05 juin		Promenade musicale gourmande en forêt organisée par la MMG (110 <sup>ème</sup> anniversaire)
Mardi 07 juin	19h15	Réunion du Conseil Municipal des Enfants à l'annexe
Mercredi 08 juin	11h 20h	Passation de commandement du Capitaine HUBERT du 54 <sup>ème</sup> Régiment de transmissions d'Oberhoffen-sur-Moder à l'ELF Commission Intercommunale « Communication »
Jeudi 09 juin	14h	Comité de pilotage périscolaire à la mairie
Samedi 11 juin	12h	Pique-nique de la bibliothèque et balade contée en forêt
Dimanche 12 juin	08-18h	1 <sup>er</sup> tour des élections Législatives
Lundi 13 juin	15h30 19h	Réunion de la CAO intercommunale (attribution marché MAPAD) Commission Intercommunale « Environnement »
Mercredi 15 juin	09h 09h	Installation des caméras de vidéoprotection Place de la Mairie Visite de la Commission de sécurité incendie à l'ELF
Vendredi 17 juin	09h	Mini-Olympiades de l'école maternelle à l'ELF

Dimanche 19 juin	08-18h	2 <sup>ème</sup> tour des élections Législatives
Lundi 20 juin	14h 19h	Réunion avec la CEA sur l'aménagement foncier (bureau d'études) Audition de fin d'année de l'école de musique (école maternelle)
Mardi 21 juin	19h15	Réunion du CME à l'annexe : visite des ateliers municipaux
Mercredi 22 juin	20h 20h	Commission intercommunale « Aide à la personne » Commission intercommunale « Jeunesse »
Jeudi 23 juin	09h 18h	Réunion des DGS de la CCBZ à Weitbruch PETR – Réunion de la commission intercommunale « Mobilités »
Vendredi 24 juin	16h 20h	Fête de fin d'année de l'école élémentaire à la salle des Associations (ELF) Assemblée Générale du FC Gries à l'annexe
Samedi 25 juin	10h	Inauguration de l'école maternelle et périscolaire à Geudertheim
Dimanche 26 juin		Fête d'été de la paroisse protestante à Kurtzenhouse
Lundi 27 juin	20h	Conseil communautaire
Mardi 28 juin	17h15 18h	Conseil d'école élémentaire Conseil d'école maternelle
Mercredi 29 juin	18h30	Commission intercommunale « Communication »
Dimanche 03 juillet	12h	Barbecue du tennis-club à l'ELF
Lundi 04 juillet	19h	Réunion de l'Amicale des Maires du Canton de Brumath
Mardi 05 juillet	09h	Réunion du jury de concours pour le corps de ferme 68 rue Principale
Mercredi 06 juillet	15h	Réunion du CME : balade en forêt
Jeudi 07 juillet	18h	Fête de fin d'année du périscolaire, rue du Presbytère
Lundi 11 juillet	19h	Conseil Municipal

### Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens suivants :

<b>Section 18 n° 409/58</b>	5, rue des Peupliers	Surface local activité 104 m <sup>2</sup> et logement 130 m <sup>2</sup>	Prix : 480 000 €
<b>Section 18 n° 457/58</b>	Rue des Peupliers	Surface terrain : 37a 45 ca	Prix : 130 611 €
<b>Section 8 n° 158/19, 130/19, 159/19</b>	25, rue de Bischwiller	Surface terrain : 1a 58 ca	Prix : 68 000 €
<b>Section 3 n° 1/45</b>	24, rue du Saut-du-Lapin	Surface (isolation) : 1m <sup>2</sup>	Prix : 100 €
<b>Section 3 n° 46 et 1/45</b>	17 rue du Stade	Surface maison et terrain : 5a 85 ca	Prix : 365 000 €
<b>Section 10 n° 171/15</b>	39 rue Principale	Surface terrain : 0a 07 ca	Prix : 1 € symbol.
<b>Section 16 n° 509</b>	15A, chemin de Haguenu	Appartement 116 m <sup>2</sup> avec garage, parking	Prix : 325 000 €
<b>Section 3 n° 227/03</b>	80 rue Principale	Local d'activité	Prix : 8 000 €
<b>Section 2 n° 173/15, 194/46, 195/46</b>	9, rue des Briques	Surface maison et terrain : 6a 16 ca	Prix : 404 000 €
<b>Section 8 n° 101</b>	4A, rue de Bischwiller	Surface maison et terrain : 7a 62 ca	Prix : 371 429 €
<b>Section 18 n° 459/60 et n°397</b>	Rue Principale	Surface terrain : 39a 05 ca	Prix : 274 000 €
<b>Section 4 n° 101/41</b>	16, rue des Chênes	Surface maison et terrain : 5a 57 ca	Prix : 335 000 €
<b>Section 16 n° 561/185, 564/184, 568/182</b>	Rue des Violettes	Surface terrain : 8a 75 ca	Prix : 170 000 €

### **3) Rapports de commission**

Les rapports ont été envoyés aux conseillers municipaux avant la séance.

- **Réunion de la Commission de révision des listes électorales** du 19 mai 2022  
Principaux points : vérification des demandes d'inscriptions, radiations, rejets, rectifications.
- **Réunion de la Commission Environnement et développement durable** du 31 mai 2022  
Principaux points : projets 2022, points divers
- **Réunion de la Commission communication** du 02 juin 2022  
Principaux points : prochain Gries Infos
- **Réunion du Conseil Municipal des Enfants** du 07 juin 2022  
Principaux points : suite du projet d'aménagement de la cour de l'école, présence des enfants aux manifestations, préparation de la visite des ateliers le 21 juin 2022
- **Réunion du Conseil Municipal des Enfants** du 21 juin 2022  
Principaux points : visite des ateliers municipaux
- **Réunion du jury de concours « Maison BECKER »** le 05 juillet 2022  
Principaux points : choix du lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre de transformation du corps de ferme du 68 rue Principale.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** prend acte de ces comptes-rendus.

### **4) Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration du corps de ferme 68 rue Principale**

Le Conseil Municipal en date du 07 mars 2022 a approuvé le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour un projet de restructuration du corps de ferme sis 68 rue Principale visant à accueillir la bibliothèque municipale et pour la construction d'un nouvel accueil périscolaire 3-6 ans. Quatre cabinets d'architecture et bureaux d'études ont transmis une offre de mission qui ont été jugées conformes par le jury de concours qui s'est réuni le mardi 5 juillet. Après analyse des prestations, le jury de concours a établi le classement des 4 équipes comme suit :

- 1<sup>ère</sup> position : Cabinet NUNC Architectes
- 2<sup>ème</sup> position : Cabinet Dominique COULON et Associés
- 3<sup>ème</sup> position : Cabinet AL PEPE Architectes
- 4<sup>ème</sup> position : Cabinet BERGMANN et Associés

Sur cette base, une négociation a ensuite pu être engagée entre la maîtrise d'œuvre retenue et la maîtrise d'ouvrage, en vue de l'élaboration du contrat de maîtrise d'œuvre. La proposition de rémunération se décompose comme suit :

- |                                  |         |
|----------------------------------|---------|
| - Mission de base et mission EXE | 14.61 % |
| - Mission OPC                    | 1.30 %  |
| - Mission SSI                    | 0.25 %  |

<b>TOTAL HONORAIRES</b>	<b>16.16 %</b>
<b>Montant estimatif des travaux</b>	<b>2 778 500 € HT</b>

Le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre est donc fixé à 16.16 %, soit 448 900 € HT

La maîtrise d'œuvre est composée du groupement :

- Cabinet NUNC Architecte,
- BET Structures « SIB Etudes »,
- BET Fluides et électricité « Solares Bauen »,
- Economiste « Gécobat »,
- Acoustique « ESP - Euro Sound Project »
- Aménagements paysagers « Gabriel Milochau »
- Cuisiniste « IG Consultant ».

*Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments financiers,  
Entendues les explications de M. le Maire,*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'ATTRIBUER** le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte « Cabinet NUNC Architectes » aux conditions financières fixées ci-dessus,

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ledit marché et tous documents y afférents sur la base des éléments financiers ci-dessus.

Les crédits sont ouverts au Budget Primitif 2022.

### **5) Approbation de la convention relative à la mission conformité contrôle en ADS avec l'ATIP**

La commune de GRIES a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 04 mai 2015. En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

1. Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
2. L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
3. L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
4. La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
5. La tenue des diverses listes électorales,
6. L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
7. Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
8. La formation dans ses domaines d'intervention,
9. L'Information Géographique,
10. Le contrôle des travaux et la conformité des autorisations d'urbanisme.

#### **• Concernant le contrôle des travaux et la conformité des autorisations d'urbanisme**

Par délibération du 14 janvier 2020, le Comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission contrôle et conformité en ADS (application du droit des sols) ainsi que les contributions correspondantes.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP assure, aux côtés de la commune, la mission « conformité et contrôles en ADS » relative à la police de l'urbanisme. La mission porte sur la vérification de la conformité des travaux au regard des autorisations d'urbanisme délivrées et sur le contrôle des travaux et la constatation des infractions au Code de l'urbanisme.

La prise en charge de cette mission est réalisée dans le cadre des modalités prévues par la convention jointe en annexe.

Le concours apporté par l'ATIP pour la mission « Conformité et Contrôle de l'application du droit des sols » donne lieu à une contribution fixée annuellement par le Comité syndical. Pour 2022, elle s'établit comme suit :

- Un forfait annuel acquitté au premier semestre dont le montant est calculé à partir d'un nombre d'actes prédéfini par la commune en fonction de ses besoins ; le tarif unitaire de l'acte est fixé à 180 €,

- La commune a la faculté de solliciter la réalisation d'actes supplémentaires. Les demandes en sus seront honorées en fonction de la disponibilité de l'équipe. Le tarif dépend du niveau de complexité de l'acte, le barème est le suivant :
  - Un permis de construire = 1 acte soit 180 €
  - Une déclaration préalable = 0,75 acte soit 135 €
  - Un permis d'aménager = 1,25 acte soit 225€
  - La visite de contrôle sera facturée 180 € (même si elle ne donne pas lieu à un procès-verbal).

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants,*  
*Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015,*  
*Vu la délibération du 14 janvier 2020 du Comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission contrôle et conformité en ADS ainsi que les contributions correspondantes,*  
*Vu la délibération n°2021/19 du 7 décembre 2021 modifiant les statuts de l'ATIP relative à la mission Conformité et Contrôle en ADS,*

*Entendues les explications de M. le Maire et de M. Patrick SIMON Adjoint au Maire,*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la convention relative à la mission « Conformité et Contrôle de l'application du droit des sols (ADS) »,
- **DE PRENDRE ACTE** du montant de la contribution fixée chaque année par délibération du Comité syndical de l'ATIP, et qui s'établit pour 2022 de la façon suivante :
  - Un forfait annuel acquitté au premier semestre dont le montant est calculé à partir d'un nombre d'actes prédéfini par la commune en fonction de ses besoins ; le tarif unitaire de l'acte est fixé à 180 €,
  - La commune a la faculté de solliciter la réalisation d'actes supplémentaires. Les demandes en sus seront honorées en fonction de la disponibilité de l'équipe. Le tarif dépend du niveau de complexité de l'acte, le barème est le suivant :
    - Un permis de construire = 1 acte soit 180 €
    - Une déclaration préalable = 0,75 acte soit 135 €
    - Un permis d'aménager = 1,25 acte soit 225 €
    - La visite de contrôle sera facturée 180 € (même si elle ne donne pas lieu à un procès-verbal).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

## **6) Cession de parcelles Rue de la Tuilerie à Gries-Marienthal**

Une partie des parcelles cadastrées Section 21 n° 97 et 98 sis rue des Tuileries à GRIES-MARIENTHAL est située sur le domaine public. Il a été proposé aux propriétaires de ces parcelles de les céder à la Commune, conformément au procès-verbal d'arpentage n° 1220 C et selon le découpage ci-après :

- La parcelle cadastrée Section 21 n° 97/26, d'une superficie de 2.16 ares est divisée comme suit : Section 21 n° 133/26 d'une superficie de 2.07 ares restant aux propriétaires, et Section 21 n° 134/26 d'une superficie de 0.09 proposée à l'acquisition de la Commune
- La parcelle cadastrée Section 21 n° 98/26 d'une superficie de 1 are est divisée comme suit : Section 21 n° 135/26 d'une superficie de 0.96 are restant aux propriétaires, et Section 21 n° 136/26 d'une superficie de 0.04 are proposée à l'acquisition de la Commune

*Entendues les explications de M. Patrick SIMON, Adjoint au Maire,*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la cession à titre gratuit des parcelles ci-dessus mentionnées résultant de l'arpentage n° 1220 C,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les documents nécessaires, acte de cession et toutes les pièces afférentes,
- **DE CHARGER** l'étude notariale de Maître DURAND-CROVELLA pour la rédaction des actes de cessions, et de toutes les pièces afférentes.

## **7) Demande de subvention du Tennis-Club**

Une journée de travail a été organisée par les bénévoles du Tennis-Club de Gries le samedi 09 avril dernier. Les travaux entrepris étaient :

- Achat et aide à la pose d'une nouvelle clôture,
- Aménagement de l'accès au bar par la terrasse,
- Entretien général des locaux,

pour un montant total de 2 625.46 €

*Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER,*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE DE VERSER** au Tennis-Club de Gries une subvention d'un montant de 30 % des travaux, arrondi à 800 €.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

## **8) Nomination d'un estimateur pour les dégâts de gibier**

Il appartient au Conseil Municipal de désigner un estimateur pour les dégâts causés aux cultures par le gibier rouge. Cette personne doit être choisie parmi les habitants d'une commune voisine après accord des locataires de la chasse communale. Par délibération du 15 juin 2015, la commune avait nommé M. Denis DIETRICH pour la période de chasse 2015-2024. Nous avons appris que celui-ci ne pouvait plus effectuer ce travail pour une très longue période. Aussi, il est proposé de nommer une autre personne à compter de la date de délibération jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2024, date de fin du bail de chasse.

*Entendues les explications de M. Richard VOLTZENLOGEL, Adjoint au Maire,*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE DE DESIGNER** M. Pierre RICH demeurant à Kriegsheim, en qualité d'estimateur pour les dégâts de gibier rouge pour la période du 11 juillet 2022 au 1<sup>er</sup> février 2024.

## **9) Rapport d'activité 2021 du réseau R-GDS**

Le rapport complet a été transmis par mail avec les invitations au Conseil Municipal. Il porte sur l'exercice allant du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021. Le contrat de concession a été signé le 23 mars 1992 et a été renouvelé officiellement pour une période de 40 ans depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Quelques infos clés sur la concession de GRIES :

- 9.91 kms de réseau de distribution sur la commune (l'extension de la rue du Stade sera dans le prochain bilan)
- Age moyen du réseau sur l'ensemble de la commune : 19 ans
- 306 clients - points de consommation
- 6 794 MWh acheminés
- 10 762.91 € de dépenses d'investissement
- 2 600.41 € de redevance de concession

Sur Gries, 44 % se chauffe au fioul ce qui représente 438 propriétaires de maisons individuelles et 30 appartements. Pour le reste : 15 % au gaz naturel ; 17 % à l'électricité ; et 25 % autres.

*Entendues les explications de M. le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL* prend acte de ce rapport d'activités.

## **10) Rapport 2021 d'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication (SFR ALTICE France)**

Le rapport complet a été transmis par mail avec les invitations au Conseil Municipal. Parmi les informations spécifiques à retenir pour 2021 :

- La commune dispose de 1 072 prises ; on recense 25 abonnés TV (21 numérique et 4 analogique) et 2 abonnés « collectif »,
- Chiffre d'Affaires Télévision de 15 K€ en 2021,
- Travaux sur réseau 8 rue de la Forêt le 09/05/2021 et 3 rue du Docteur Schweitzer le 11/06/2021,

*Entendues les explications de M. le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL* prend acte de ce rapport d'activités.

## **11) Compte-rendu d'activités 2021 de la concession de distribution publique d'électricité ES**

Ce compte-rendu établi par Strasbourg Electricité Réseaux en sa qualité d'organisme de distribution d'électricité (Article 21 de la loi « NOME », article L2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales) a été envoyé avec les convocations au Conseil Municipal. Parmi les informations spécifiques à retenir pour 2021 :

- 96 457.61 € de travaux ont été réalisés par Strasbourg Electricité Réseaux sur la commune. Il s'agit principalement de nouveaux raccordements de maisons individuelles, d'entreprises et d'immeubles collectifs.
- Pas d'incidents importants sur les réseaux à noter en 2021, juste 2 coupures le 04 janvier, ayant impacté 52 clients, et le 26 juin, avec 3 clients impactés.
- Pour la distribution, la commune dispose de 16 postes de transformation, avec un réseau qui se compose :
  - o de 38.1 kms de longueur de réseau basse tension, dont 24.8 km en aérien et 13.3 km en souterrain,
  - o de 1.6 kms de longueur de réseau haute tension, dont 0.4 km en aérien et 1.2 km en souterrain
- En matière de consommation, ES Réseaux a distribué 10.87 millions de KWh dont :
  - o 9.78 millions à 1 461 clients particuliers et professionnels BT <36 kVa
  - o 1.01 million (0.97 en 2020) à 5 clients professionnels BT > 36 kVa
  - o 0.07 million (0.05 en 2020) à 1 client professionnel HTA

*Entendues les explications de M. le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de ce rapport d'activités.*

## **12) Rapport annuel 2021 « assainissement » SDEA**

Le Syndicat Départemental des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) du Bas-Rhin a transmis à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, son rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2021. Ce rapport a été présenté au Conseil Communautaire le 30 mai et doit être présenté au Conseil Municipal

- Le SDEA gère 6 943 abonnés sur la Communauté de Communes pour 17 430 habitants desservis.
- Volume de 875 839 m<sup>3</sup> assainis ; 126m<sup>3</sup> assainis / abonné / an.
- De nombreux ouvrages sur le territoire :
  - o STEP Weyersheim : capacité 15 255 m<sup>3</sup> par jour, 30 000 équivalents-habitant.
  - o 18 bassins d'orage ; 73 déversoirs d'orage ; 34 stations de pompage ; 4 119 bouches d'égout
  - o 138 kms de réseaux communaux et 20.13 kms de réseaux intercommunaux
- Prix (part variable) du service « assainissement » par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> : 2.46 € TTC
- Pas de travaux en 2021 de renforcement de réseaux à Gries

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU le Décret n° 95-635 du 06/05/95 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement,*

*Entendues les explications de M. le Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL** prend acte de ce rapport annuel 2021 relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement.

## **13) Rapport annuel 2021 « eau potable » SDEA**

Le Syndicat Départemental des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) du Bas-Rhin a transmis à la Communauté de communes de la Basse-Zorn son rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2021. Ce rapport a été présenté au Conseil Communautaire le 30 mai et doit être également présenté au Conseil Municipal.

- Le SDEA gère 5 984 abonnés sur la Communauté de Communes pour 14 755 habitants desservis
- Volume de 810 582 m<sup>3</sup> consommés ;
  - o 55 m<sup>3</sup> consommés en moyenne par habitant
  - o 135 m<sup>3</sup> consommé en moyenne par abonné



Les gros consommateurs sont les entreprises APM, Charcuterie Schmidt, charcutiers d'Alsace, Bretzel Burgard, ...

- Les ouvrages sur le territoire : 4 puits, aucune source, 1 réservoir d'une capacité totale de stockage de 1 200 m<sup>3</sup>, 4 unités de désinfection, 120.46 kms de conduites.
- Capacités de production : volume prélevé journalier moyen : 2 657 m<sup>3</sup> par jour (capacité journalière maxi de 7 920 m<sup>3</sup>)
- Les capacités de stockage : volume utile des réservoirs : 1 000 m<sup>3</sup>.

D'après les analyses réalisées par l'ARS, l'eau distribuée aux abonnés est de très bonne qualité microbiologique, très dure et moyennement nitrée. Elle présente une conformité microbiologique de 100%. Concernant les pesticides, suite à l'intégration de nouveaux paramètres au contrôle sanitaire en 2020, des dépassements de la limite réglementaire de plusieurs métabolites de molécules sont observés sur les forages de Bietlenheim. Les traces sont mesurées à des teneurs inférieures aux seuils sanitaires et ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs. L'eau peut donc être consommée sans restriction par l'ensemble de la population.

- Tarifs
  - o Prix de l'eau par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> norme INSEE
    - Part fixe : 18.29 € HT/an
    - Part variable : 0.96 € HT/an le m<sup>3</sup>
  - o Prix du service « eau potable » au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> : 1.54 € TTC
  - o 11 750 factures émises dans l'année.

Aucune rupture constatée sur le réseau en 2021 à Gries.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau,*

*Entendues les explications de M. le Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL** prend acte du rapport annuel 2021 relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable.

#### **14) Rapport annuel 2021 « gestion des déchets » de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn**

##### **Ordures ménagères et collecte sélective**

La collecte des ordures ménagères résiduelles est hebdomadaire et tous les 15 jours pour les déchets recyclables. Elle a été confiée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour 7 ans à l'entreprise SUEZ sur appel d'offres passé en groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Le traitement des ordures ménagères est assuré par le SMITOM de Haguenau-Saverne auquel la CCBZ est adhérente. Ce traitement est assuré par incinération à l'unité de valorisation énergétique de Schweighouse-sur-Moder.

**Production globale des déchets** pour l'année **2021 = 11 200 tonnes** (10 215 en 2020, 10 570 en 2019), **soit 634 kg/hab** (584 en 2020, 607 en 2019), **soit 1.74 kg de déchets/jour** (1.6 en 2020, 1.66 en 2019).

Sur ces 11 200 tonnes :

- 3 437 tonnes sont incinérées (3 229 en 2020 et 3 277 en 2019)
- 7 106 tonnes sont recyclées (6 429 en 2020 et 6 708 en 2019)
- 655 tonnes sont enfouies (556 en 2020 et 584 en 2019)
- **2 680 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2021** (2 573 en 2020, 2 518 en 2019 et 2018) + **1 221 tonnes de déchets recyclables** (1 187 en 2020, 1 168 en 2019, 1 202 en 2018).

En moyenne, les particuliers ont réalisé **19.1 levées** en 2021 (18.48 en 2020 et 18.89 en 2019).

**Chaque habitant de la CCBZ a produit en 2021 en moyenne 152 kg d'ordures ménagères** (147 en 2020, 145 en 2019) **et 115 kg de déchets recyclables** (bac jaune et vert ; 116 en 2020 et 111 en 2019)

- **Refus moyen de tri de 13.20 %** (11.12% en 2020, 11.76 % en 2019 ; 11.88% en 2018 ; 12.71% en 2017). (Autres CC : Pays Rhéna : 17.19 % ; CA Haguenau 19.32 % ; Pays Zorn 9.5 %)

Les refus de tri ont été de 170 tonnes et ont coûté à la CCBZ un montant de 33 690 €, (28 078 € en 2020) soit 2 € par habitant (1.60 € en 2020).

Un ambassadeur du tri travaille à temps complet depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 sur le territoire de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

- Sur **469 contrôles à Gries en 2021** (409 en 2020)
  - **59.3 % de bacs conformes** (verts) contre 63.08% en 2020, 47.69 % en 2019, 28% en 2018
  - **25.4 % de bacs non conformes** (orange) contre 22.25% en 2020, 43.08% en 2019, 49% en 2018
  - **15.4 % de refus de collecte** (rouge) contre 14.67% en 2020, 9.72% en 2019 et 23% en 2018  
(20.3% Geudertheim, 14.4% Hoerd, 14.5% Weitbruch, 16.7% Weyersheim, 17.8% Kurtzenhouse, 5.8% Bietlenheim).

## Déchèteries

- La CCBZ possède 2 déchetteries : à Geudertheim et Gries + 1 PAV de déchets verts et gravats, clôturé mais non gardienné, à Weyersheim. Les particuliers sont admis dans la limite de 36 passages par an, avec un apport journalier maxi de 1 m<sup>3</sup>, sur tous les sites et sur présentation d'un badge valable.
- **6 495 tonnes de déchets** ont été accueillies dans les déchèteries (5 601 en 2020, 6 128 en 2019 et 5 709 en 2018), dont **2 574 tonnes à Gries** (2 306 en 2020, 2 391 en 2019) avec notamment 640 tonnes de déchets verts (538 en 2020) et 583 tonnes de gravats.
- Un total de 65 264 passages a été comptabilisé sur les 3 déchetteries (70 087 en 2020, 62 256 en 2019) dont 24 996 enregistrés à **Gries** (contre 26 562 en 2020, 25 963 en 2019 et 26 471 en 2018).  
6 373 badges ont été utilisés au moins une fois en 2021 (6 314 en 2020, 6 281 en 2019) sur 8 491 comptes usagers ouverts (7 038 en 2020, 7 785 en 2019). Sur ces 8 491 comptes, 1 302 le sont à Gries (1 186 en 2020, 1 184 en 2019) et 67 à Gries-Marienthal (66 en 2020, 62 en 2019).
- Les particuliers ont utilisé en moyenne 8 entrées sur leur badge en 2021 (8.8 en 2020, 9.8 en 2019), et les professionnels 3 entrées (6.8 en 2020, 6.3 en 2019).

## Indicateurs financiers

La redevance incitative est calculée selon le type d'utilisateur (particulier, administration, association, professionnel), la composition du ménage pour les particuliers et le nombre de bacs détenus.

Tarifs annuels particuliers (incluant forfait 17 levées), part fixe :

- ½ ménage (personne seule) : 97.21 € (2.41 € levée supplémentaire par bac)
- Ménage 120 l : 157.44 € (2.41 € levée supplémentaire par bac)
- Ménage 240 l : 197.05 € (4.74 € levée supplémentaire par bac)

Entendues les explications de M. le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL** prend acte du rapport annuel 2021 relatif à la gestion des déchets.

## 15) Points divers

- **Acquisition d'une balayeuse par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn** : 2 chauffeurs ont été embauchés par la CCBZ à mi-temps et arpentent les rues principales de chaque commune pour estimer le temps nécessaire au balayage. A l'issue de cette période, un planning sera élaboré.
- **Travaux Rue du Stade** : Présentation du planning prévisionnel des travaux qui, à ce jour, est respecté.
- **Lotissement « Les Champs 3 »** : choix d'une opération privée - contact en cours avec deux opérateurs. Les projets seront présentés à la Commission « Urbanisme et aménagement du territoire » fin août.
- **Cérémonie du 13 juillet 2022** : Rappel du déroulement.

## Agenda

<b>Mercredi 13 juillet</b>	20h30	Célébration de la Fête Nationale – Place de la Mairie
	21h30	Soirée dansante à l’ELF organisée par la SA Athlétique
	23h	Spectacle pyrotechnique au Stade Municipal
<b>Jeudi 21 juillet</b>		Sortie annuelle des bénévoles de la bibliothèque à Meisenthal
	10h30	Cérémonie de passation de commandement du 54 <sup>ème</sup> RT sur la place d’Armes du Quartier Estienne à Oberhoffen-sur-Moder
<b>Mercredi 31 août</b>	08h	Pré-rentrée des enseignants
<b>Jeudi 1<sup>er</sup> septembre</b>	08h	Rentrée scolaire
<b>Samedi 03 septembre</b>	09-12h	Inscriptions au tennis club
	19h	Soirée Années 80-90 de l’Amicale des Pompiers de Gries- Kurtzenhouse à la salle polyvalente de Kurtzenhouse
<b>Vendredi 09 septembre</b>	08h30	Journée des maires et des présidents d’intercommunalité du Bas-Rhin à Strasbourg
<b>Samedi 10 septembre</b>	09-17h	Portes ouvertes de l’école de musique
<b>Lundi 12 septembre</b>	20h	Conseil Municipal

M. le Maire Eric HOFFSTETTER lève la séance à 20h30.

### **Ont signé le présent procès-verbal**

**Le Maire,  
Eric HOFFSTETTER**

**Le rapporteur,  
Agnès GUILLAUME**

**Affiché le 12 juillet 2022**

**Retiré le**